# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 JUIN 2016 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

### À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante

Les conseillers : M. Daniel Roy

M. Marcel Bonneau M. Pierre Dagenais Mme Lynda Cusson M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est absente : Marie-Eve Massé

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

## 117-06-2016 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, en ajoutant l'item : Demande de la compagnie Denis Cimaf Inc. et en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

# 118-06-2016 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2016

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2016 tels que présenté.

Adoptée

## 119-06-2016 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21 607.61\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	65 301.93\$
VOIRIE MUNICIPALE	13 534.89\$
HYGIÈNE DU MILIEU	15 555.40\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	352.74\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00\$
LOISIRS ET CULTURE	7 054.79\$
FRAIS DE FINANCEMENT	1 023.06\$
IMMOBILISATIONS	<u>6 285.20\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2016:	129 920.14\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juin 2016 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

### 120-06-2016 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal est absent. La directrice générale fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir.

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

#### Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

# Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mai 2016

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en mai 2016, est remise à tous les élus.

## Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

#### Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

#### 121-06-2016

## Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton -Entente de fourniture de services en prévention des incendies

ATTENDU QUE la municipalité a adopté, par la résolution 98-05-2016, le plan de mise en œuvre annexé au projet de schéma de couverture de risques en incendie (SCRSI) révisé de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a adopté ledit projet de SCRSI révisé le 11 mai dernier et l'a transmis au ministère de la Sécurité publique pour attestation de conformité;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre prévoit l'embauche d'un technicien en prévention des incendies (TPI) par la MRC pour l'inspection de toutes les catégories de risques;

ATTENDU QUE le SCRSI révisé prévoit que le TPI sera dédié à tous les services de sécurité incendie de la MRC sauf celui d'Acton Vale, qui lui bénéficie déjà d'une telle ressource;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a soumis un scénario de répartition des coûts pour l'embauche d'un TPI à la MRC, dont les modes de répartition incluent le nombre total de risques à inspecter et le nombre d'heures requises pour l'inspection desdits risques;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du scénario proposé par la MRC;

### PAR CONSÉQUENT.

Il est proposé par Richard Houde,

Secondé par Marcel Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annoncer à la MRC d'Acton l'intention de la municipalité de participer à une entente de fourniture de services pour les services d'un technicien en prévention des incendies, et ce sur la base du scénario de répartition des coûts proposé par la MRC.

Adoptée

# <u>Infrastructures de la rue Notre-Dame : suivi des démarches auprès du MTQ pour l'avancement du projet</u>

La directrice générale informe les élus de l'avancement des démarches auprès du MTQ pour obtenir les autorisations requises pour le projet de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame. Les permissions de voirie devraient être émises d'ici la fin du mois de juin 2016.

#### 122-06-20106

# <u>CPE La Douce Couvée : demande d'intervention dans la cour intérieure de l'immeuble, pour éliminer la problématique de boue</u>

CONSIDÉRANT la demande du CPE La Douce Couvée, en regard avec l'état de la cour intérieure;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas au budget de la municipalité pour 2016 mais qu'une intervention doit tout de même être réalisée rapidement, pour assurer une qualité de service aux utilisateurs;

# PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget approximatif de 4 500\$ plus taxes, pour la réalisation des travaux suivants, visant à remettre en état la cour intérieure de l'immeuble appartenant à la municipalité et abritant le CPE La Douce Couvée;

- Abattage des pins qui sont situés dans la cour et procéder à l'enlèvement des souches (ou aplanir);
- Ajout de terre et tourbe pour une partie de la cour;
- Ajout de paillis dans le secteur des jeux.

Adoptée

### 123-06-2016

# MRC d'Acton demande de modification à la réglementation relative aux distances séparatrices

CONSIDÉRANT l'adoption, en 2008, par la MRC d'Acton, d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour prévoir, en plus des paramètres déjà applicables, des normes de zonage des productions animales, rendant ainsi les articles relatifs aux distances séparatrices des règlements de zonage des municipalités du territoire, inopérants;

CONSIDÉRANT QUE ce RCI favorise ainsi le maintien d'une approche régionale, appliquée uniformément sur tout le territoire et que les règles du jeu sont connues et claires pour les producteurs et pour les non-producteurs, puisqu'aucune dérogation n'est possible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton soumet des éléments de réflexion, quant à la possibilité d'intégrer les paramètres pour la détermination des distances séparatrices au règlement de zonage des municipalités locales, leur permettant ainsi de donner des dérogations mineures sur les distances séparatrices;

### PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de favoriser le maintien du statu quo, soit le maintien d'une approche régionale appliquée uniformément, en conservant l'application du RCI tel que connu depuis 2008.

Adoptée

124-06-2016

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : demande de participation financière pour les festivités de la St-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls Inc. adresse une demande d'aide financière de 300\$ à la municipalité, pour la mise en place de jeux gonflables dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue annuellement au financement des activités de l'organisme, pour un montant de 16 000\$, lequel montant couvre l'ensemble des activités organisées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande de participation financière présentée par Les Loisirs de Roxton Falls Inc.

Adoptée

125-06-2016

O'Martha Resto Bar: demande d'autorisation pour la tenue d'une activité randonnée à moto, le 13 août 2016, en vertu du règlement G-100

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement organisé par M. Simon Laplante propriétaire du O'Martha Resto Bar, sur le terrain de l'immeuble situé au 208, rue Notre-Dame, consistant en une activité bénéfice de randonnée à moto le samedi 13 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation est faite à titre privé;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 du règlement G-100 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23 du règlement G-100;

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 du règlement G-100, s'applique à l'activité de randonnée à moto et que le conseil peut autoriser la tenue d'une telle activité (parade, démonstration, procession);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser O-Martha Resto Bar à tenir une activité extérieure, qui consiste en une randonnée à moto le 13 août 2016, laquelle activité est susceptible de causer du bruit à l'extérieure de la limite du terrain situé au 206, rue Notre-Dame, le tout devant se terminer entre 11h00 et minuit. Que le propriétaire soit chargé d'aviser son voisinage.

Adoptée

126-06-2016

Programme de Réhabilitation du réseau routier local-Rue de la Rivière : Offre de service de Les Services EXP Inc., relativement à la préparation des plans et devis pour le projet de Réhabilitation de la rue de la Rivière (conditionnellement à l'acceptation de l'aide financière pour l'élaboration des plans et devis)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a soumis au MTQ, en décembre 2015, une demande d'aide financière relativement à l'élaboration des plans et devis, dans le cadre du projet de réfection de la rue de la Rivière;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de présenter également au MTQ, la demande d'aide financière pour la réalisation des travaux de réfection de la rue de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. présente une offre de services professionnels, en date du 7 juin 2016, portant le numéro ROXM-00230418, au montant de 21 500\$ plus taxes, laquelle fait partie intégrante de la résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services présentée par Les Services EXP Inc., au montant de 21 500\$ plus taxes et de mandater Les Services EXP Inc. à préparer les plans et devis relativement aux travaux de réfection de la rue de la Rivière.

Que Les Services EXP Inc. soient également mandatés à préparer la demande d'aide financière pour la réalisation des travaux, auprès du MTQ.

Adoptée

127-06-2016

Programme de Réhabilitation du réseau routier local-Rue de la Rivière : autorisation visant la présentation d'une demande d'aide financière au MTQ pour a réalisation des travaux (conditionnellement à l'obtention de l'aide financière pour les plans et devis)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du MTMDET;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Que cette demande soit toutefois conditionnelle à l'acceptation de la demande d'aide financière présentée pour l'élaboration des plans et devis.

Adoptée

128-06-2016

<u>Denis Cimaf Inc.: demande d'aide financière visant l'aménagement d'un lieu d'affaires au 211, rue Notre-Dame</u>

CONSIDÉRANT QUE Denis Cimaf Inc. s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière relativement à l'aménagement d'un lieu d'affaires, au 211, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre un crédit de taxes foncières par son programme de revitalisation, lequel se traduit par un crédit sur 5 ans, équivalent à 100% de la hausse de taxes (foncière de base), laquelle hausse est attribuable à l'augmentation de la valeur foncière faisant suite à la réalisation de travaux qui sont responsables de l'augmentation de la valeur foncière de l'immeuble pour 10 000\$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière de la Municipalité ne permet pas présentement d'offrir d'avantage de soutien financier et qu'une telle pratique pourrait créer un précédent difficile à supporter financièrement pour l'ensemble des contribuables;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande d'aide financière présentée par Denis Cimaf Inc.

Adoptée

# CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses cihaut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 7 juin 2016

## 129-06-2016 <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par Daniel Roy Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h45.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Secrétaire-trésorière

Jean-Marie Laplante Julie Gagné, gma
Maire Directrice générale et